



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Déclaration préalable FO au CNESER du 2 février 2021

Alors que s'ouvre ce CNESER nous tenons à alerter le ministère sur l'urgence absolue à autoriser **la réouverture des universités**, dans des conditions sanitaires sécurisées.

Le discours de Macron à Orsay et la circulaire ministérielle du 22 janvier annonçant l'accueil « *des étudiants en présentiel dans la limite de 20% de leur capacité d'accueil globale* » organise en réalité la non reprise des cours, et ceci de manière durable, c'est-à-dire vide les universités de leur mission principale.

Au nom d'une position doctrinaire sur les prétendus bénéfices du « distanciel » et de la définition de règles sanitaires spécifiques aux universités le gouvernement est en train de sacrifier :

- toute une génération d'étudiants qui se voit massacrer deux années universitaires ;
- la continuité de travaux de recherche qui nécessitent de ne pas s'embourber dans le stérile enseignement à distance tout comme de pouvoir côtoyer nos équipes de recherches.

Pourtant, les faits viennent, à nouveau, confirmer que le « distanciel » ne peut être érigé en principe de fonctionnement de notre université :

- Nous n'avons pas pu enseigner dans des conditions acceptables alors même que la charge de travail s'est accrue pour tous, BIATSS comme enseignants.
- Nous constatons le décrochage d'une partie des étudiants.
- Nombre d'examens sur table ne peuvent pas être organisés dans de bonnes conditions.

Le 26 janvier les étudiants et les personnels ont repris le chemin de la mobilisation, des AG et des manifestations pour exiger la réouverture immédiate des universités. Des personnels ont pris position pour le droit de faire cours en présentiel dès maintenant s'ils le décident.

FO ESR soutient ces initiatives et demande

- **la réouverture des universités**, dans des conditions sanitaires sécurisées
- le **droit de tous les enseignants de faire cours en présentiel à tous les étudiant**
- le retrait des circulaires qui empêchent l'exercice de ce droit
- un **plan de recrutement massif de personnels enseignants et non-enseignants** sous statut dans les universités ; **les moyens humains, financiers et matériels nécessaires doivent être attribués de toute urgence sous peine de sacrifier une génération entière d'étudiantes et étudiants**